COMMUNE DE GENCAY PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 décembre 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

François BOCK, Guy BOUCHET, Jean-Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Martine BIAIS, Jean BERGER, Valérie HABERBUSH, Arnaud LELONG. Absent excusé sans pouvoir : Robert DENIS.

Secrétariat : Isabelle MAYET

- 1. Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2011.
- Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité
 - 2. Réunions et manifestations prévues en décembre 2011 et janvier 2012.
- Document joint en annexe.
 - 3. Vie communale .

Travaux en cours.

- 3.1 Petite enfance.
 - 3 forages à 100 mètres de profondeur ont été réalisés pour les besoins du système de chauffage, les travaux avancent selon la planification.
- 3.2 Station d'épuration.
 - Lancement de l'appel d'offre relatif à l'aménagement paysager du site.
- 3.3 Plan d'eau.
 - Préparation du terrain (avec difficulté, nécessité d'utiliser des engins mécaniques pour réaliser la tranchée)
 - Plantation des arbustes en semaine 49
- 3.4 Voirie.
 - Impasse du vieux château: travaux repoussés en mars/avril 2012.
 - Rues du chêne, Émilien FILLON et route de Château GARNIER : les travaux se poursuivent.
- 3.5 Assainissement.
 - Route de Couhé : le poste de relevage sera installé sur le domaine public. Modification de la ligne d'écoulement pour diminuer les pertes de charges.

4. Délibérations .

- 4.1 Recensement de la population du 19/01 au 18/02/2012:
- Création de 4 emplois d'agents recenseurs.
- Rémunération des agents recenseurs :
- 1.72 € par bulletin individuel rempli.
- 1.13 € par feuille logement complétée.
- 1x forfait de 200 € pour les journées de formation et les frais de déplacement.

Les charges sociales sont en sus et payées par la commune.

Évaluation du coût: 6100 €. Dotation de l'État 3964 €

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les propositions de rémunération des agents recenseurs.

- 4.2- Prolongation du C.A.E. (Croissance Verte)
- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (croissance verte) en cours, arrive à son terme le 31/12/2011. La région poursuit son aide financière pour un renouvellement de 6 mois (90% de la rémunération).

Afin que l'agent en charge du projet puisse poursuivre les actions engagées, les membres du conseil acceptent le renouvellement du CAE pour une période de 6 mois et chargent le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- 4.3 Convention réseau des communes.
- Renouvellement du contrat pour 2012 ; Maintenance annuelle d'un montant 513,08 € TTC.

Compte tenu de l'évolution des coûts inhérents aux hébergeurs, ce tarif peut être susceptible de varier d'une année sur l'autre, sans excéder 15%.

Le conseil accepte le renouvellement du contrat de maintenance et demande au maire de prendre les dispositions qui s'imposent.

4.4 - Projet TIPI (Titres Payables par Internet)

• La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dont l'objet est la gestion du paiement par internet des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités locales. La mise en place de ce dispositif permet aux usagers de payer en ligne certaines opérations (cantines, accueil périscolaire, les loyers, etc..)

La commune prendra en charge les coûts de la création du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, le conseil opte pour la mise en place du dispositif dans les conditions exposées et autorise le maire à signer la convention relative à ce projet.

- 4.5 Création d'une régie de recettes pour les droits de place.
- Marché de Noël : une convention a été passée.
- Braderie et Marché des producteurs : une convention à établir.

Fonctionnement : Les recettes encaissées par l'association (U.C.I.A.L.) sont déposées en mairie.

La mairie transfert la somme au Trésor public, puis reverse un montant identique à l'association sous forme de subvention.

Dans le respect de la loi, la création de cette régie de recettes est obligatoire en apportant transparence sur les mouvements financiers.

Les membres du conseil municipal approuvent la création de cette régie et demande au maire de bien vouloir l'instaurer.

4.6 - Mobilier de la salle des fêtes :

• Mouvement financier des comptes Investissement : transfert de 5000€ du compte 20413 sur le compte 2184 / 1036.

Le conseil à l'unanimité donne son accord relatif à l'opération dédiée à l'achat de mobilier pour la salle des fêtes.

4.7 - Protection Incendie.

• Mouvement financier des comptes Investissement : transfert de 2500 € du compte 2315 sur le compte 21568 / 1061.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à l'opération financière dédiée à la mise en place d'une borne incendie rue de l'aumônerie.

- 4.8 Amortissement d'un réseau d'eau construit en 1969.
- Le réseau d'eau construit en 1969 pour un montant de 61514,33 € n'a jamais été amorti, il en ressort une anomalie en compatibilité, qui doit être régularisée avant le 31/12/2011 pour ne pas retarder l'édition du compte en fin de gestion.
- Amortissement sur 50 ans soit 1230,29 € par an.
- Amortissement du compte 21531 :
- Suppression de la somme de 1230,29 \in du titre 021 au profit du titre au compte 28 1531 chapitre 040.
- Transfert de la somme de $1230,29 \in du$ mandat au compte 023 sur le mandat au compte 6811 chapitre 042.

Le conseil donne son accord et donne pouvoir au maire de régulariser la situation comptable du compte 21531 .

4.9 - Effacement de dette.

- Le juge de l'exécution vient de conférer force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour le dossier de mademoiselle DALLAY Isabelle.
- Cette décision implique l'effacement des dettes non professionnelles auprès du trésor public d'un montant de 69.82 €.
- En conséguence : sur le budget assainissement au compte 654 approvisionner une ligne de 69,82 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord d'effacer la dette de mademoiselle DALLAY Isabelle et charge le maire de prendre les dispositions qui s'imposent.

5. Information et questions diverses.

5.1 - Reforme territoriale.

- Projet profondément modifié sur l'intercommunalité.
- Après amendement, le département de la Vienne regroupera 2 communautés d'agglomération et 17 communautés de communes.
- Syndicats à vocation scolaire; 4 syndicats ont demandé leur dissolution ainsi que 4 syndicats intercommunaux.
- SIVOM: 5 ne seront pas dissous, dont le SIVM de Gençay -St Maurice la Clouère.
- Les syndicats mixtes de Pays Montmorillonais, Civraisien, et Six Vallées ne seront pas supprimés par voie de dissolution.

5.2 - Chantier d'insertion du Pays Civraisien.

- Le pays porte une structure d'insertion par l'activité Économique (S.I.A.E.) qui a pris la forme d'un chantier d'insertion.
- Une étude menée sur le S.I.A.E., recommande le transfert du portage du chantier d'insertion du Pays

Civraisien vers une association.

• La réussite du projet demande le soutien des collectivités locales.

Réflexions à mener sur nos besoins, lister et évaluer les tâches qui devront être inscrites au budget 2012.

5.3 - Courrier du Président du Sénat.

- Le sénat va organiser les États généraux de la démocratie territoriale avec l'ensemble des élus locaux.
- En raison des élections présidentielles et législatives qui vont mobiliser les élus, les états généraux sont reportés après les élections.

5.4 - Congrès des Maires.

- Assouplissement annoncé par le 1er ministre sur les réformes des collectivités locales. Les maires demandent une modification législative, en cas de problème les tribunaux administratifs se basent sur la loi et non sur des engagements verbaux.
- Les inquiétudes des Maires :
- Financement, investissement, etc...
- Services publics : les écoles, gendarmerie, perception, etc..

5.5 - Accueil des cirques.

- Le cirque La Piste aux étoiles n'a pas respecté les termes de la convention signée entre les parties et en particulier :
- Aucun piquet ne doit être planté dans le sol (14)
- Les lieux doivent être rendus propres avant le départ.

Il a été relevé les dégradations suivantes :

- 1 arbre arraché par un éléphant.
- 1 boitier électrique cassé.
- 1 borne incendie abîmée.
- 14 trous dans le sol.
- ;Champ de foire non nettoyé.

Le maire demande que la caution de 750 € ne soit pas restituée afin d' indemniser les préjudices occasionnés par les personnels du cirque.

Réflexion à mener sur les termes de la convention afin qu'ils nous assurent une meilleure protection de nos biens.

Les membres du conseil donnent leur accord pour que le montant de la caution soit encaissé.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 janvier 2012.

B. Hippeau